CADEUL

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

Caucus des associations étudiantes
Présenté lors de la séance du 17 novembre 2017

Session d'automne 2017

Table des matières

Introduction 3
Le recensement des parents-étudiants à l'Université Laval 6
La création d'un comité permanent de la politique familiale 7
La création d'un statut de « parent-étudiant » 8
Statut de « parent-étudiant » et appuis financiers 11
La généralisation du statut « réputé temps plein » 11
Bourses et autres mesures de soutien financier 13
Statut de « parent-étudiant » et aides à la gestion du temps 13
Plus d'accommodements et d'avantages pour le suivi des cours 13
Les services de garde 14
Cheminement universitaire et congés parentaux 17
Le sentiment d'appartenance et d'inclusion à la communauté étudiante 18
L'aménagement physique du campus universitaire 18
Conclusion 20
Bibliographie 21

Recherche, analyse et rédaction :
Marie Hautval, recherchiste
Annie Vézina, recherchiste

Sous la direction de :
Eve Gaucher, vice-présidente à l'enseignement et à la recherche de la CADEUL

Correction :
Jolianne Loignon-Beaudoin, adjointe administrative

À propos de la CADEUL

La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) fête cette année ses 36 ans d'existence. Elle représente plus de 88 associations étudiantes et plus de 33 000 étudiantes et étudiants du premier cycle de l'Université Laval.

La CADEUL a pour mission de représenter les étudiantes, les étudiants et les associations d'étudiantes et d'étudiants membres afin de promouvoir et de défendre leurs droits et leurs intérêts, notamment en matière pédagogique, culturelle, économique, politique et sociale, ainsi qu'envers l'administration universitaire.

Par ailleurs, la CADEUL encourage ses membres à s'impliquer dans leur milieu, stimule leur potentiel et met de l'avant leur vision collective, notamment :

- en créant des liens entre les associations et en favorisant la communication avec les étudiantes et les étudiants;
- en développant des outils pour les aider à réaliser leurs ambitions;
- en les aidant à être des leaders dans leur milieu;
- en offrant des services adaptés à leurs besoins;
- en défendant leurs intérêts.

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)
Bureau 2265, pavillon Maurice-Pollack, Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6
Téléphone: 418.656.7931 – Télécopieur: 418.656.3328
Courriel: cadeul@cadeul.ulaval.ca – Site Internet : http://www.cadeul.com/

Introduction

Amorcé dans le courant des années 1960 avec la Révolution tranquille, le Québec connaît un réel virage vers « la massification de l'enseignement supérieur » depuis les années 1990[1]. La démocratisation de l'accès à l'éducation a eu notamment pour effet de diversifier les caractéristiques, qu'elles soient sociodémographiques, socioéconomiques ou socioculturelles, de celles et ceux qui poursuivent un cheminement universitaire et pousse à faire le constat d'une figure étudiante devenue «plurielle»[2].

Parmi les évolutions substantielles, la présence accrue des femmes sur les bancs universitaires québécois est à souligner. Si elles ne représentaient au début des années 1960 que 14% de l'effectif étudiant global[3], leur proportion au premier cycle atteignait 58.7% en 2012[4] pour l'ensemble de la province et 58.2% à l'automne 2016 à l'Université Laval[5].

Aussi, cette diversité estudiantine s'incarne également dans l'essor de la multiplicité des réalités des parcours de vie et du rapport aux études[6]. En effet, le « rapport traditionnel », se voulant linéaire, ininterrompu et à temps plein[7] semble de moins en moins courant. Selon une enquête menée par Danielle Pageau et Johanne Bujold au sein du réseau de l'Université du Québec, « les étudiant-e-s qui possèdent ces caractéristiques représenteraient 21 % de l'ensemble des inscrit-e-s dans un programme de baccalauréat […] »[8]. Nombreux-ses sont ainsi celles et ceux effectuant un retour aux études de premier cycle à un âge plus avancé, en faisant le choix de la formation à distance, du régime d'études à temps partiel ou encore, d'un programme court ne conduisant pas à un grade (microprogramme, certificat, etc.). Diverses mutations sociales, culturelles et économiques peuvent expliquer ce phénomène, à l'image du rehaussement des exigences de scolarisation ou de la valorisation de l'actualisation des compétences sur le marché du travail[9].

Parmi cette multiplicité de rapports aux études universitaires, synonyme de profils divers, se trouvent également des étudiant-e-s qui poursuivent leur formation tout

---

[1] François DUBET, « Dimensions et figures de l'expérience étudiante dans l'université de masse ». *Revue française de sociologie*, vol. 35, n°4, 2015, pp.511-532; Pierre C. KAMANZI C., Pierre DORAY et Benoît LAPLANTE, « Accessibilité et provenances socioéconomiques des étudiants postsecondaires », *Revue Vie Économique*, vol. 4, n°1, 2012, p.1.

[2] Mélanie JULIEN et Lynda GOSSELIN, « Les études à temps partiel, les retours aux études et la parentalité étudiante : Entre avantages et risques pour les femmes. », *Recherches féministes*, vol.28, n°1, 2015, p.169.

[3] Donnée obtenue auprès des universités francophones et ne comptabilisant que les inscriptions à temps plein, celles à temps partiel étant moins communes à cette époque. Voir Pierre DANDURAND, Michel FOURNIER et Léon BERNIER, « Développement de l'enseignement supérieur classes sociales et luttes nationales au Québec », *Sociologies et sociétés*, vol.12, n°1, 1980, p.120.

[4] Donnée comptabilisant tant les inscriptions à temps plein que celles à temps partiel. Voir Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Statistiques de l'enseignement supérieur,* 2014, p.42.

[5] Bureau de planification et d'études institutionnelles de l'Université Laval, *Nombre d'étudiants inscrits selon le sexe au 1er cycle (scolarité probatoire incluse) à la session d'automne,* Graphique obtenu sur demande de la CADEUL, août 2017.

[6] François DUBET, *op.cit.*

[7] Mélanie JULIEN et Lynda GOSSELIN, *op.cit.*, p.170.

[8] Danielle PAGEAU et Johanne Bujold, *Dis-moi ce que tu veux et je te dirai jusqu'où tu iras : les caractéristiques des étudiantes et des étudiants à la rescousse de la compréhension de la persévérance aux études*, 2000, p.77.

[9] Conseil supérieur de l'éducation (CSE), *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé*, 2013, p.13.

en ayant un ou des enfants. En 2011, au sein du réseau de l'Université du Québec, on estimait que près du quart de la population étudiante, tous cycles confondus, avait des responsabilités parentales[10]. Plus globalement, le croisement des données de différentes recherches effectuées au Québec présentent des proportions se situant en moyenne autour de 15% chez les étudiant-e-s de premier cycle et de 25% chez celles et ceux de deuxième et troisième cycle[11]. Si ces chiffres sont à considérer avec précaution et peuvent comporter une marge d'erreur, il est cependant probable que le nombre et la part de parents-étudiants ne devraient faire qu'augmenter dans les années à venir. C'est d'ailleurs ce que soulignait déjà en 2004 le Conseil du statut de la femme (CSF):

> *Les parents-étudiants ne constituent pas un problème ponctuel, mais une réalité qui est appelée à prendre de l'importance, ne serait-ce qu'à cause de l'augmentation de la période de la vie consacrée aux études et des exigences de formation qui s'étalent tout au long de la carrière d'une travailleuse ou d'un travailleur[12].*

Pourtant à ce jour, peu d'établissements d'enseignement postsecondaire se sont dotés dans leur cadre réglementaire d'une politique familiale. En 2010, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) avançait pourtant l'importance pour les universités québécoises de l'éducation pour l'inclusion des parents-étudiants, car considérait qu'elles en sortiraient stratégiquement gagnantes sur le long terme[13]. En effet, les étudiant-e-s dit-e-s « traditionnel-le-s », qui ont longtemps constitué le bassin principal d'approvisionnement des établissements d'enseignement postsecondaire, sont de moins en moins nombreuses et nombreux, ceci menant à une compétition accrue dans les processus de recrutement. Les institutions universitaires ont de ce fait besoin de redéfinir les processus d'admission et les soutiens offerts à leur clientèle afin de maintenir et d'améliorer leur taux de graduation[14].

Dans le cas de l'Université Laval, la Commission des affaires étudiantes soulignait dès 2010 la nécessité de mieux comprendre la réalité des parents aux études afin de leur offrir des services plus adaptés. Elle faisait d'ailleurs de ce sujet, l'un de ses cinq thèmes de réflexion dans son avis *Les études et la vie étudiante : Conciliation-Flexibilité-Adaptation*[15]. Plus récemment, la plateforme électorale de Sophie d'Amours, actuelle rectrice de l'Université Laval, soulignait son désir de parrainer le développement d'une première *Politique Famille*[16].

Aussi, la nécessité de mise en place d'une politique familiale à l'endroit des parents-étudiants se doit d'être appréhendée sous l'angle de la difficulté à concilier les études et la vie familiale. Que ce soit pour des raisons financières ou des questions de gestion du temps, etc., les parents-étudiants sont confrontés à des difficultés multiples, les rendant plus vulnérables que celles et ceux n'ayant pas d'enfant-s. Les recherches

---

[10] Sylvie BONIN, *Être parent aux études universitaires : conséquences sur le projet de formation et la poursuite des études*, 2014, ICOPE, Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec, p.2.

[11] Commission des affaires étudiantes de l'Université Laval, *Avis sur les études et la vie étudiante, Conciliation-Flexibilité-Adaptation,* 2010, p.15; Margaud CASTADERE-AYÇOBERRY, « Parents étudiants : une leçon de vie! », dans *Impact Campus*, 2015, [En ligne], http://impactcampus.ca/actualites/parents-etudiants-une-lecon-de-vie/

[12] CSF, *Étudiante et mère : un double défi — Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*, 2004, p.96.

[13] CREPUQ, *L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion,* 2010, p.22.

[14] Reprise d'un propos qui a été traduit, par Andrew PARKIN et Noel BALDWIN, *Persistence in post-secondary education in Canada: the latest research*, 2009, p.13.

[15] Commission des affaires étudiantes de l'Université Laval, *op.cit.*

[16] Sophie D'AMOURS, Ensemble l'avenir : Interventions stratégiques, 2017, [En ligne], https://www.sophiedamours.ca/?page_id=4237

scientifiques démontrent d'ailleurs que les responsabilités parentales sont plus souvent susceptibles d'entraîner une interruption des études et d'en allonger la durée[17]. De plus, les mères-étudiantes constituent la majorité de ce groupe[18] et la littérature révèle un exercice plus lourd de cette conciliation que pour les pères[19], tout particulièrement pour celles en situation de monoparentalité[20]. À ce jour, elles consacrent en moyenne 5.6 heures aux activités domestiques contre 4.9 heures pour les hommes, parmi lesquelles 3.2 heures sont réservées aux soins des enfants (contre 2.5 pour les hommes)[21]. Ces inégalités de répartition des tâches pourraient également expliquer en partie le fait qu'elles soient plus nombreuses que les hommes à faire le choix des programmes courts et sans grade.

Il semble ainsi essentiel que les réalités et les besoins des parents qui doivent concilier les responsabilités familiales et les études soient pris en compte[22], et ce, dans un souci d'équité dans l'accès aux études universitaires, mais aussi, de qualité de la réalisation de ce projet. Mieux répondre aux besoins et aux attentes des parents-étudiants constitue un défi, lequel permettrait d'attester de la capacité d'adaptation de notre Université aux enjeux et aux réalités des étudiant-e-s contemporain-e-s, mais aussi, de répondre à cette image voulant que l'institution universitaire incarne un vecteur de changement social. Une meilleure conciliation famille-études pourrait notamment pousser plus de femmes à préférer des programmes avec grades et par extension, les aider à occuper des postes avec plus de responsabilités, en tentant ainsi de remédier en partie à la problématique du plafond de verre [23].

Cet avis vise donc à établir une série de recommandations, en vue d'élaborer une politique familiale directement applicable à l'Université Laval. À la lecture de la littérature concernée et après différents travaux d'enquête menés, la CADEUL aimerait mettre en avant 4 points et idées sur lesquels l'Université pourrait intervenir :

- Le recensement des parents-étudiants à l'Université Laval afin d'obtenir des statistiques réelles quant à leur nombre ;
- La création d'une instance responsable de l'élaboration, de l'application et de l'actualisation d'une politique familiale à l'endroit des parents-étudiants ;
- L'instauration d'un statut officiel et encadré de « parent-étudiant » offrant divers accommodements et avantages tant d'un point de vue financier, qu'en matière d'aide à la gestion du temps de cette population étudiante

---

[17] Donna LERO, Trudy QUOSAI et Tricia VAN RHIJN, *Access to Post-Secondary Education for Student Parents: Final Report*, 2007; David HOLMES, *Embrassing Differences: post-secondary education among aboriginal students, Students with children and student with disabilities*, 2005.

[18] *Ibid.; Ibid.*

[19] CSE, *op.cit.*, p.18; Christine CORBEIL, Francine DESCARRIES, Geneviève GUERNIER et Geneviève GARIÉPY, *Parents-étudiants de l'UQAM : réalités, besoins, ressources*, IREF, 2011.

[20] Fédération des familles monoparentales et recomposées, *Études et monoparentalité : trop de devoirs!* 2013

[21] Statistiques Canada, *Enquête sociale générale 2010*, trouvé dans Ministère de la Famille, *Temps consacré à certaines activités, partage des tâches et difficultés associées à la conciliation travail-famille*, [En ligne], https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/chiffres-famille-quebec/chiffres-famille/Pages/temps-consacre-partage-taches-ctf.aspx

[22] CSF, *op.cit.*, p.99.

[23] « Le « plafond de verre » désigne une forme particulière d'inégalité entre les femmes et les hommes dans les organisations, celle qui concerne l'accès aux postes de pouvoir. » dans Jacqueline LAUFER et Pierre MULLER, « Le plafond de verre dans l'administration, enjeux et démarches de changement », *Politiques et management public*, vol 28, n°2, 2011, p.132.

- L'aide au sentiment d'inclusion à la communauté universitaire pour les parents-étudiants

Le recensement des parents-étudiants à l'Université Laval

Il n'existe pas à ce jour de statistiques sur les parents aux études dans l'ensemble des universités québécoises[24]. Les données les plus récentes permettant d'établir leur proportion, ainsi que de fournir des informations quant à leurs caractéristiques, sont celles réalisées par le réseau de l'Université du Québec et datent de 2011[25]. Elles nous apprennent notamment que cette population se caractérise par une surreprésentation des femmes, ayant une moyenne d'âge plus élevée que pour les étudiant-e-s n'ayant pas d'enfant-s et présente souvent des difficultés financières notables[26].

À l'Université Laval, les seules données officielles à disposition sont celles issues du Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF). Elles permettent d'estimer la proportion de parents-étudiants au sein de l'institution, mais seulement à partir des demandes qui ont été transmises au BBAF. Ainsi, 12% des étudiant-e-s, tous cycles confondus, ayant déposé un dossier de demande de prêts et bourses, ont déclaré avoir au moins un enfant à charge[27].

La CADEUL a décidé de réaliser une enquête par questionnaire auprès de la population concernée. Un sondage comportant 36 questions a ainsi été diffusé par l'intermédiaire des listes électroniques et a permis l'exploitation de 641 questionnaires, venant entre autres, confirmer le phénomène de surreprésentation féminine[28]. Cependant, si cette enquête constitue une source d'informations réelle, elle ne peut être considérée comme un processus de recensement et comporte des limites quant à la généralisation des informations obtenues, du fait du principe d'échantillonnage.

Ainsi, ces données incomplètes, qui plus est, dont certaines sont issues d'institutions universitaires ne comprenant pas l'Université Laval, nuit à l'élaboration d'une politique familiale solide dans l'enceinte de l'établissement. Un recensement des parents-étudiants permettrait en effet à l'Université de comptabiliser et de définir en partie les différents profils de parents aux études et ainsi, de pouvoir mettre en place une politique adaptée aux besoins réels de cette population. Dès lors, c'est sur une base volontaire que l'étudiant-e, ayant un ou des enfants à charge, serait en mesure de le déclarer auprès du registraire lors de son inscription. L'Université sera ainsi capable, dans un premier temps, de comptabiliser les étudiant-e-s ayant des responsabilités parentales, ainsi que de connaître le nombre d'enfants qu'ils et elles ont à leur charge.

Par exemple, deux établissements collégiaux ont déjà mis en place cette mesure de manière efficace, celui du Cégep Sainte-Foy et celui du Cégep Garneau, tous deux dans

---

[24] Mélanie JULIEN et Lynda GOSSELIN, *op.cit.*, p.175; Comité consultatif Jeunes, Conseil national des cycles supérieurs, Fédération étudiante universitaire du Québec (CCJ-CNSC-FEUQ), *La conciliation familiale chez les jeunes*, 2010, p.38.
[25] Sylvie BONIN, *op.cit.*
[26] CSE, *op.cit.*, p.17
[27] Données obtenues directement auprès de la Direction du BBAF de l'Université Laval
[28] Questionnaire mis en ligne le 30/08/2017, puis clôturé après relance, le 25/09/2017.
Composé des 5 sections suivantes : Questions d'ordre général (Âge, nombre d'enfant-s à charge, etc.); Parcours académique et rapport aux études ; Activité professionnelle; Ressources économiques et conditions de vie ; Conciliation Famille-Études.

la région de la Capitale nationale. Ils ont en effet élaboré un système afin de reconnaître les parents-étudiants dès leur admission. Les étudiant-e-s nouvellement inscrit-e-s reçoivent dans la foulée de leur réponse d'admission, un document leur demandant simplement s'ils ou elles sont des parents aux études[29].

Recommandation 1 :
Que l'Université Laval collecte systématiquement, pour chaque session, des statistiques concernant les parents-étudiants portant sur leurs nombre, statut, cycle et champs d'études ainsi que le nombre d'enfants à leur charge.

La création d'un comité permanent de la politique familiale

La CADEUL propose que l'analyse de ces statistiques et la réflexion quant à l'implantation et l'actualisation d'une politique familiale adaptée se voient confiées à un comité permanent et institutionnel au sein de l'Université Laval. Ce comité bénéficierait ainsi d'un cadre formel et réglementé par l'établissement quant à ses objectifs et mandats. Ces derniers, que nous souhaitons et qualifierons de « larges », pourraient être les suivants :

- Mener à terme l'implantation d'une politique familiale auprès des acteurs et actrices concerné-e-s.
- Assurer une diffusion adéquate de la politique familiale et assurer le respect de son application par les personnes concernées.
- Évaluer les effets de la politique familiale et actualiser son contenu (aux cinq ans) pour s'assurer de son adéquation avec les besoins des parents-étudiants, ces derniers pouvant être amenés à changer (selon le nombre d'étudiant-e-s et l'évolution des besoins).
- Représenter les intérêts des parents-étudiants auprès des différents acteurs et actrices internes et externes à l'Université concerné-e-s par la conciliation Famille-Travail-Études.

La composition de ce comité se devrait de rassembler équitablement des membres de l'administration universitaire et des étudiant-e-s. Nous proposons un comité de 10 personnes. Parmi les étudiant-e-s, il serait nécessaire qu'une personne représente la CADEUL, une autre L'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS). Ensuite, il est indispensable que trois parents-étudiants soient choisis, dont un qui puisse représenter l'Association des parents-étudiants de l'Université Laval (APÉtUL), un parent-étudiant issu du premier cycle et un parent étudiant du deuxième ou troisième cycle. Pour ce qui est du personnel universitaire, il serait judicieux de retrouver des représentant-e-s du corps enseignant, mais aussi du personnel administratif et de l'équipe de direction de l'Université. Enfin, un dernier membre devrait pouvoir représenter les différents services de garde mis à disposition sur le campus.

---

[29] Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale, *La conciliation famille-études au niveau collégial : comment favoriser l'accès aux parents-étudiants?* 2015, p.11.

Bien que cette mesure puisse sembler ambitieuse, elle n'est pas totalement originale. En effet, l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion (AéESG) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), suite à la publication en 2015 d'un avis sur les parents-étudiants[30], a obtenu auprès de son *Comité de la vie étudiante* l'adoption du projet de création d'un comité institutionnel, le Groupe de travail sur l'élaboration des mesures de soutien aux étudiants-parents (GSTEP). Ce dernier est donc responsable de la mise en place d'une politique familiale à l'Université du Québec à Montréal. Cette proposition, d'origine associative et facultaire, a donc atteint l'échelon universitaire dans sa globalité[31]. Cet aboutissement renforce notre conviction que ce projet est à la portée de l'Université Laval. Aussi, la réussite d'un tel projet placerait notre Université à un rang précurseur dans le domaine.

Recommandation 2 :
Que l'Université Laval se dote d'un comité permanent institutionnel responsable de l'élaboration, de l'implantation, ainsi que du suivi et de l'actualisation de la politique familiale de l'Université Laval.

Recommandation 3 :
Que le comité permanent institutionnel regroupe un ensemble de 10 personnes dont la composition serait la suivante :

- *Un-e représentant-e de la CADEUL*
- *Un-e représentant-e de l'AELIÉS*
- *Un-e représentant-e de l'APÉtUL*
- *Un parent-étudiant du premier cycle*
- *Un parent-étudiant du second ou troisième cycle*
- *Un-e représentant-e du corps enseignant*
- *Un-e représentant-e du personnel administratif*
- *Deux représentant-e-s de l'équipe de direction*
- *Un-e représentant des services de garde présents sur le campus*

La création d'un statut de « parent-étudiant »

Par extension à l'instauration d'une procédure de recensement des parents aux études, il pourrait également être envisagé de créer un statut officiel de « parent-étudiant ». Quelques établissements de la province peuvent déjà nous servir de modèle en la matière, tel que le Collège Ahuntsic, qui sur une base volontaire, offre aux parents-étudiants de bénéficier de ce qui est appelé la « cote P ». Cette dernière permet alors « aux enseignant et aux employés des différents services de tenir compte du statut particulier de ces étudiant et d'adopter une approche d'ouverture et d'empathie à l'égard de leurs responsabilités parentales »[32].

---

[30] AéESG, *Avis sur les parents-étudiants de l'ESG-UQAM*, 2015
[31] Document fourni par l'AéESG-UQAM, Comité de la vie étudiante, *Résolution 2016-cve-700*, UQAM, Montréal, le 25 novembre 2016.
[32] Collège Ahuntsic, *Soutien à la réussite, Services d'accompagnement*, [En ligne], http://www.collegeahuntsic.qc.ca/futur-etudiant/services-aux-etudiants/activites-daccompagnement

En effet, lorsque les parents-étudiants ont été interrogés[33] au sujet de leur satisfaction quant aux services et aux accommodements proposés sur le campus ayant trait à la conciliation famille-études, seuls 1.8% se sont dits vraiment satisfaits et 15% satisfaits[34]. La création d'un tel statut au sein de notre Université permettrait ainsi de fournir un panel de services et d'accommodements auprès de cet ensemble d'étudiant-e-s, tant au niveau financier, qu'en termes d'aide à la conciliation temporelle des études et de la vie familiale.

Il semble évident que les parents-étudiants aient des besoins financiers plus importants que leurs confrères et consœurs n'ayant pas d'enfants[35]. De plus, la littérature souligne qu'ils sont davantage disposés à se retrouver dans une situation économique plus précaire. Ainsi, dans une enquête menée auprès des parents-étudiants de l'UQAM, ce sont 55,8% d'entre eux qui affirment vivre une situation de grande ou de très grande précarité financière. Le groupe le plus vulnérable est celui des chefs de familles monoparentales, avec 76.5% d'entre eux et elles se déclarant précaires et très précaires[36]. Le sondage réalisé par la CADEUL s'inscrit dans la même lignée, avec 51% des répondant-e-s ayant déclaré que la conciliation de la parentalité avec des études universitaires était difficile d'un point de vue financier et une proportion atteignant les 75.3% chez les chefs de familles monoparentales[37]. Enfin, il faut noter que les parents-étudiants sont en moyenne plus endettés que les étudiant-e-s sans enfants[38].

En second lieu, les parents-étudiants doivent faire face aux difficultés des conflits d'horaire et plus globalement de gestion du temps du fait de cette conciliation famille-études, à laquelle s'ajoute également, bien souvent, l'occupation d'un emploi[39]. À l'UQAM, c'est 55.8% des parents-étudiants qui opéreraient cette triple conciliation, avec 73.9% d'entre eux inscrits au premier cycle[40]. À l'Université Laval, 71.3% des répondant-e-s ont déclaré occuper un emploi en parallèle de leurs études et 58.9% d'entre eux travaillent de surcroit, soit plus de 30 heures par semaine.

Aussi, l'octroi de ce statut se ferait sur une base volontaire des parents-étudiants et concernerait, sans distinction de citoyenneté, les parents-étudiants cumulant au minimum 6 crédits par session d'études. Après quoi, la CADEUL souhaiterait que l'octroi dudit statut soit réservé à celles et ceux correspondant à l'une des situations suivantes :

---

[33] Les non-réponses ont été exclues pour obtenir toutes les statistiques qui seront présentées.

[34] *Question 34: Considérez-vous que les services et accommodements proposés sur le campus sont satisfaisants en ce qui a trait à la conciliation Famille-Études ? Choix de réponses: Oui, vraiment; Oui; Pas réellement; Non; Pas du tout.*

[35] Tricia VAN RHIJN, Trudy QUOSAI et Donna LERO, « A Profile of Undergraduate Student Parents in Canada », *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 41, n° 3, 2011, pp. 59-80.

[36] Christine CORBEIL et *al*., op.cit., p.12

[37] *Question 31 : Si vous avez répondu oui à la question précédente, dans quelle-s mesure-s considérez-vous que la conciliation de la parentalité avec des études universitaires est difficile ? (Toutes les réponses mentionnées ci-dessous peuvent être sélectionnées) Choix de réponses : Financièrement; En matière de gestion du temps (cumul des activités, conflits d'horaires, problèmes quant à la garde de/des enfant-s, etc.; Sentiment d'inclusion à la communauté étudiante; Autre.*

[38] CCJ, CNSC-FEUQ, *op.cit.*, p.40.

[39] Delphine LARIVIÈRE et Marianne LEPAGE, Choisir d'être parent étudiant : portrait de la réalité des parents étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et des pratiques prometteuses susceptibles de favoriser leur intégration et leur réussite scolaires, 2010, p.36.

[40] Christine CORBEIL et *al.*, *op.cit.*, p.35.

- Être enceinte d'au moins 20 semaines.
- Être chef de famille monoparentale et habiter avec son enfant âgé de moins de 12 ans au 30 septembre de l'année d'attribution.
- Habiter avec son enfant ou celui de son ou sa conjoint-e s'il est âgé de moins de 6 ans au 30 septembre de l'année d'attribution.
- Habiter avec un enfant, le sien ou celui de son ou sa conjoint-e, atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale.

Ce sont des critères gouvernementaux et ce sont ceux appliqués par le BBAF à l'endroit des parents-étudiants bénéficiaires du régime des prêts et bourses selon le statut « réputé temps plein »[41]. En effet, le régime des prêts et bourses est normalement exclusivement réservé aux étudiant-e-s à temps plein. Mais depuis 2002, l'Aide financière aux études (AFE) offre ce statut à des étudiant-e-s à temps partiel s'ils ou elles cumulent entre 6 et 11 crédits et appartiennent à certaines catégories d'ordre familial, social ou médical (telles que décrites ci-dessus).

La CADEUL estime ces critères des plus pertinents, tout d'abord du fait que 55.5% des étudiant-e-s ont déclaré cumuler de 6 à plus de 12 crédits par session. Ensuite, le sondage révèle que 50% des répondant-e-s ont un premier enfant âgé de moins de 6 ans, cette proportion s'avérant identique pour celles et ceux ayant un 2e enfant. De plus, 16.3% des répondant-e-s sont à la tête d'une famille monoparentale, parmi lesquel-le-s 74.6% ont un (premier) enfant de moins de 12 ans à leur charge. Ajoutons que ces familles monoparentales sont constituées à 88.3% de femmes et qu'enfin, 6.2% des parents-étudiants ont déclaré attendre un enfant[42].

S'il ou elle désire obtenir ce statut et répond aux exigences, l'étudiant-e devra donc au moment de son inscription transmettre une pièce d'identité pour son ou ses enfant-s (exemple : carte d'assurance maladie), ainsi qu'un document attestant qu'il ou elle en a la charge (exemple : déclaration de revenus). Il ou elle devra également fournir une preuve, le cas échéant, de sa situation de monoparentalité (exemple : l'ordonnance d'une pension alimentaire. Pour les sessions subséquentes, le parent sera chargé de remplir un formulaire déclaratoire pour confirmer que son état continu d'être valide et qu'il correspond donc aux critères lui permettant de se prévaloir du statut ici exposé.

Les personnes bénéficiant de ce statut fourniront de facto des données supplémentaires sur leur situation familiale en nous renseignant notamment sur leur situation ou non, de monoparentalité, mais aussi sur l'âge du ou des enfants qu'elles ont à charge.

---

[41] Selon l'article 9 de la Loi de l'aide financière aux études, un étudiant est réputé poursuivre des études à temps plein (« RTP » étant le terme usuel à l'AFE) même s'il étudie à temps partiel, pour autant qu'il soit inscrit à au moins 20 heures d'enseignement par mois (dans Contact, cela se concrétise, par période d'études ou l'équivalent, de 6 à 11 unités au niveau universitaire) (Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Étudiants réputés aux études à temps plein*, 2015: 3)

[42] *Question 17 : Combien de crédit-s cumulez-vous en moyenne par session d'études?; Question 6 : Quel âge a votre premier enfant ?; Question 7 : Quel âge a votre second enfant (si vous avez plus qu'un enfant) Question 8 : Êtes-vous chef d'une famille monoparentale ? Question 4 : Êtes-vous enceinte de 20 semaines (et plus) ?*

Recommandation 4 :
Que l'Université Laval reconnaisse un statut particulier de « parent-étudiant » selon les critères établis :

- *Être enceinte d'au moins 20 semaines.*
- *Être chef de famille monoparentale et habiter avec son enfant âgé de moins de 12 ans au 30 septembre de l'année d'attribution du statut.*
- *Habiter avec son enfant ou celui de son ou sa conjoint-e s'il est âgé de moins de 6 ans au 30 septembre de l'année d'attribution du statut.*
- *Habiter avec un enfant, le sien ou celui de son ou sa conjoint-e, atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale.*

Recommandation 5 :
Que le Bureau du registraire ait la responsabilité de reconnaître le statut de « parent-étudiant » aux étudiants et étudiantes qui en font la demande, selon les critères établis à la recommandation 4.

Recommandation 6 :
Que le statut de « parent-étudiant » s'accompagne de certains services et accommodements adaptés aux besoins familiaux des titulaires de ce statut.

Statut de « parent-étudiant » et appuis financiers

La généralisation du statut « réputé temps plein »

Que les avantages liés au statut de « réputé temps plein » ne soient plus réservés qu'aux étudiant-e-s bénéficiant du régime des prêts et bourses, mais que toutes celles et ceux cumulant entre 6 et 11 crédits par session d'études inclusivement puissent en bénéficier. Ainsi, sans pour augmenter le nombre de bénéficiaires de l'Aide financière aux études, quelques avantages financiers supplémentaires pourraient être offerts à celles et ceux qui ne répondent justement pas aux critères de ce régime.

En effet, l'enquête menée indique que 54.8% des répondant-e-s ne bénéficient pas des prêts et bourses[43], ceci ne signifiant pas pour autant que ces personnes ne rencontrent pas ou n'ont pas besoin de soutiens financiers. De plus, 31.3% des étudiant-e-s ayant déclaré cumuler entre 6 et plus de 12 crédits ont par ailleurs affirmé ne pas être bénéficiaires de l'Aide financière aux études.

Ainsi, ces étudiant-e-s non boursiers seront en mesure d'accéder, comme celles et ceux inscrit-e-s à temps plein, aux rabais du PEPS et à ceux du Réseau de Transport de la Capitale (RTC). Le RTC offre en effet aux personnes inscrites à temps plein, la

[43] *Question 26 : Êtes-vous bénéficiaires de l'Aide financière aux études?*

carte OPUS Étudiant+, au prix de 58$ mensuel (au lieu du tarif général de 87,50$)[44], de même que L'abonne-Bus, avec une déduction de 10% à l'achat de la carte OPUS.

Mais, il y a plus. Ce statut pourrait augmenter les possibilités d'emploi pour des étudiant-e-s dans la mesure où il est reconnu au même titre que le « temps plein ». Un-e étudiant-e du premier cycle qui postule à un poste d'auxiliaire administratif qui exige une inscription « temps plein » pourrait ainsi obtenir l'emploi dans la mesure où le statut « réputé temps plein » est reconnu au même titre.

Aussi, l'AELIÉS préconisait dans son mémoire produit lors du Sommet sur l'enseignement supérieur de 2013, d'offrir aux parents-étudiants des bourses « dont les critères seraient arrimés à leurs réalités »[45]. La CADEUL s'inscrivant dans ce même courant de pensée, nous recommandons que la généralisation du statut « réputé temps plein » constitue également l'opportunité de rendre accessibles plusieurs programmes de soutien financier à l'échelle de l'Université (à l'image des bourses d'excellence facultaires et départementales) étant à ce jour trop souvent réservés, uniquement aux étudiant-e-s inscrit-e-s à temps plein. Il serait également pertinent que les conditions d'accessibilité aux bourses tiennent davantage compte des cheminements plus longs des parents-étudiants sans les pénaliser à outrance**.**

Cette généralisation du statut de « réputé temps plein » apparaît essentielle, nombreuses sont d'ailleurs les associations étudiantes l'ayant recommandée[46]. En effet, la conciliation famille-études pousse, de manière accrue par rapport aux étudiant-e-s n'ayant pas d'enfant-s, à étudier à temps partiel[47]. Dans le réseau de l'Université du Québec, ils étaient 73.6% à choisir ce régime d'études au premier cycle, contre seulement 24.6% des étudiants non-parents en 2011[48]. Le sondage réalisé par la CADEUL présente quant à lui les statistiques suivantes : 59% des répondant-e-s ont déclaré cumuler entre 0 et 9 crédits par session d'études[49]. De plus, on retrouve 59.6% de femmes dans cette situation, contre 46.8% des hommes.

Recommandation 7 :
Que tout parent-étudiant inscrit à temps partiel (de 6 à 11 crédits inclusivement) puisse bénéficier du statut « réputé temps plein », qu'il reçoive l'aide financière ou non, s'il en fait la demande et si sa situation correspond à un des quatre critères établis à la recommandation 4.

---

[44] Tarifs effectifs à partir de juillet 2017.
[45] AELIÉS, *Dans l'optique d'une réforme : Vision étudiante de l'institution universitaire québécoise,* Déposé dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur, 2013, p.21.
[46] AéESG, *op.cit.;* AELIÉS, *Mémoire sur la situation des étudiants-parents*, 2015; CSPE UQAM, Problématiques des parents étudiants à l'UQAM, les besoins et les demandes du comité de soutien aux parents étudiants-UQAM, 2011
[47] Donna LERO, Trudy QUOSAI et Tricia VAN RHIJN, *op.cit., 2007*
[48] Sylvie BONIN, *op.cit.,* p.8
[49] *Question 17, op.cit.*

Recommandation 8 :
Que tout parent-étudiant répondant aux exigences du statut de « réputé temps plein » puisse avoir accès aux différentes offres d'emploi et de bourses sur le campus réservées aux étudiant-e-s inscrit-e-s à temps plein.

Bourses et autres mesures de soutien financier

Plusieurs établissements proposent des mesures de soutien financier à l'endroit des parents-étudiants. C'est notamment le cas de la TELUQ, ou encore de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal (UdeM)[50]. La CADEUL souhaiterait que de telles bourses et autres mesures de soutien financier, pouvant tant toucher à l'aide alimentaire, qu'aux services de gardiennage, etc., voient le jour au sein de l'Université Laval.

Recommandation 9:
Que l'Université Laval crée des bourses à l'endroit de celles et ceux bénéficiant du statut de « parents-étudiant », ainsi que diverses mesures de soutien financier leur étant adaptées.

Statut de « parent-étudiant » et aides à la gestion du temps

Plus d'accommodements et d'avantages pour le suivi des cours

Les parents-étudiants devant jongler, pour la plupart, entre trois sphères très différentes les unes des autres, que constituent la famille, les études et le travail, ceci pose la question de la gestion du temps. Ainsi, ce sont au total 83.8% des répondant-e-s qui ont déclaré avoir des problèmes en matière de gestion du temps (cumul des activités, conflits d'horaires, problèmes quant à la garde de ou des enfants, etc.)[51] De plus, cette conciliation constitue également une source de stress et de fatigue pour beaucoup d'entre eux[52], c'est notamment ce que le sondage réalisé par la CADEUL a permis de constater, plusieurs ayant laissé des commentaires sur ce sujet. D'autres ont également fait mention des problèmes liés à la gestion du temps quant aux déplacements et à la distance avec le campus.

Aussi, avec des enfants les imprévus sont nombreux. Les maladies, notamment, sont fréquentes. Les enfants demandent alors des soins particuliers et ne peuvent fréquenter les services de garde. Lorsque de tels imprévus surviennent, il devrait être possible de prendre des dispositions avec un-e professeur-e. Cela pourrait être rendu possible dans la mesure où les réponses aux demandes sont justes pour les autres et ne contreviennent pas aux objectifs du cours. À ce jour, ces ajustements relèvent de la

[50] CSE, *op.cit.*, p.72
[51] *Question 31, op.cit.*
[52] Concordia University Student Parent Centre, *Student parents and their children: How can we help them? An analysis of the student parent experience at Concordia University*, 2011.

discrétion du professeur-e à l'égard du parent-étudiant car officiellement, lors d'une évaluation, une absence justifiée par un billet médical pour cause de maladie d'un enfant ne peut être acceptée.

Nous suggérons que le statut de « parent-étudiant » octroie les droits suivants en matière de suivi de cours et de rendu de travaux, pour tout parent-étudiant qui en fait la demande et qui accepte que les professeur-e-s aient accès à son dossier pour valider son statut :

Recommandation 10 :
Que l'Université Laval mette à disposition aux professeur-e-s le statut de « parent-étudiant » des étudiant-e-s et que celui-ci puisse être validé facilement.

***Recommandation 11* :**
Qu'en cas d'absence lors d'une évaluation, le ou la professeur-e, informé-e du statut du parent-étudiant (lequel doit être validé), devra s'assurer que l'étudiant-e absent-e pour cause de maladie de son ou de ses enfants ait l'occasion de reprendre son évaluation sans pénalité. Cependant, un billet du médecin sera exigé dans le cas d'une évaluation planifiée au plan de cours.

Recommandation 12 :
Que la politique familiale de l'Université Laval stipule clairement le droit pour un parent évoquant sa non-disponibilité en dehors des heures de cours, la possibilité d'effectuer seul les travaux d'équipe, moyennant de potentielles exigences supplémentaires et dans la mesure où cela ne contrevient pas aux objectifs de la formation indiqués dans le plan de cours.

***Recommandation 13*:**
Que l'Université Laval s'assure qu'au sein des facultés et des départements soit désignée une personne ressource afin d'agir comme médiateur-trice en cas de différend entre un-e étudiant-e qui verrait sa demande non approuvée par un-e professeur-e.

Les services de garde

L'accès à un réseau social gratuit de soutien en matière de garde représente un avantage substantiel quant au bon déroulement du parcours académique des parents-étudiants. Cependant, toutes et tous ne bénéficient pas d'une telle aide et encore moins à temps plein. Dans une enquête menée auprès d'étudiant-e-s de l'UQAM, ce seraient ainsi 47.8% des parents-étudiants qui ne peuvent aucunement compter sur ce type de service, leur proportion augmentant encore en situation de monoparentalité[53].

L'accessibilité à des services de garde peu coûteux et à proximité du campus constitue donc des variables indispensables à la réussite d'un cursus universitaire.

[53] Christine CORBEIL et *al.*, *op.cit.*, p.31.

Pourtant, l'offre demeure encore insuffisante au Québec. À l'Université Laval, une des premières sources de difficultés rencontrées par les parents-étudiants serait, elle aussi, celle du manque de places en garderie[54].

Notre Université compte à ce jour quatre services de garde. *La Charmille*, *l'Univers des enfants*, de même que *Le Petit Campus*, constitue trois installations d'un CPE géré par une même équipe. *Le Centre Jour* est un autre CPE sur le campus qui fonctionne avec une administration séparée. Aucune de ces structures n'a à l'heure actuelle de places disponibles à offrir[55]. La CADEUL ayant déjà contribué financièrement au projet du *Petit Campus* en 2015, n'est pas en mesure d'aider de nouveau financièrement à l'ouverture d'une nouvelle structure. Cependant, le constat est sans appel, il est nécessaire de poser une réflexion quant à l'offre que propose l'Université Laval en matière de services de garde.

Ainsi, l'aide logistique et financière à la garde des enfants constitue la seconde requête sur laquelle les parents-étudiants aimeraient voir une amélioration sur le campus, après celle sur les accommodements pour le suivi des cours, les travaux d'équipe et absences[56]. Ajoutons que 74.7% des répondant-e-s qui ont dit souhaiter une telle amélioration avaient un (premier) enfant de moins de 6 ans. Dès lors, l'idée première et spontanée serait, de procéder à l'augmentation du nombre de places au sein des structures déjà existantes ou de procéder à l'ouverture d'une nouvelle structure.

Dans cette éventualité, il pourrait être judicieux de penser à offrir des places selon une formule plus flexible. En effet, la demande principale des parents-étudiants vis-à-vis des services de garde offerts sur le campus touche à la question d'une amélioration de la flexibilité dans les plages horaires offertes. Ce sont 29.4% des étudiant-e-s sondé-e-s qui ont ainsi déclaré vouloir ce point s'améliorer[57].Toutes les installations de *La Petite Cité* proposent déjà la possibilité de la garde à temps partiel. Cependant, on constate que les parents prennent majoritairement des places à « temps plein », cette proportion s'élève même à 90% pour *Le Petit Campus*[58]. Cette situation s'explique notamment du fait que l'organisation administrative des CPE ne permet pas la garde à temps partiel occasionnelle et ponctuelle. Ainsi, les parents ne sachant pas d'avance comment se passera la conciliation famille-travail-études, ils préfèrent souvent réserver cinq journées.

---

[54] Delphine LARIVIÈRE et Marianne LEPAGE, *op.cit.*, p.72.

[55] Centre de la petite enfance *La Petite Cité*, [En ligne], https://www.cpelapetitecite.ulaval.ca/places-en-garderie, site web consulté le 05 août 2017; Centre de la petite enfance *Centre Jour*, [En ligne], http://cpecentrejour.com/, site web consulté le 05 août 2017

[56] *Question 35 : Si l'Université Laval devait concentrer ses efforts sur un point vis-à-vis des parents-étudiants, lequel serait, selon vous, prioritaire ? Choix de réponses : Aide logistique et/ou financière à la garde des enfants; Accès à des soutiens financiers et autres types d'aides (dépannage alimentaire, aide matérielle, etc.); Accommodements sur le suivi des cours, les travaux d'équipe, les absences, etc.; Aide à l'inclusion à la communauté étudiante; Autre*

[57] *Question 36 : Quelle serait, selon vous, la meilleure mesure à mettre en oeuvre pour une amélioration de l'offre des services de garde sur le campus ? Choix de réponses : Plus de places réservées aux parents-étudiants au sein des structures déjà existantes; Plus de flexibilité dans les plages horaires proposées au sein des structures existantes: temps partiel, garde de soir et de fin de semaine; Création de nouvelles places au sein des structures existantes; Ouverture d'un nouveau centre de la petite enfance; Ouverture d'une halte-garderie (plus flexible pour les temps de garde); Autre.*

[58] Informations obtenues par un entretien avec Claire Sénéchal, directrice du CPE La Petite Cité

Pour favoriser une meilleure flexibilité, d'autres modèles pourraient être envisagés, notamment celui de la halte-garderie. La proposition d'ouverture d'une halte-garderie est d'ailleurs celle qui arrive en 2e position après la demande d'une flexibilité accrue quant aux plages horaires proposées au sein des services existants, avec 24.7% des répondant-e-s la sélectionnant[59]. L'UdeM avec la halte-garderie *Le Baluchon* et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) avec ***Le p'tit*** Bacc, sont de bons exemples[60]. Les parents peuvent en effet faire garder leurs enfants par bloc d'heures et réserver ou annuler un bloc de manière beaucoup plus aisée qu'en CPE. Cependant, l'instauration d'un tel service est difficile, notamment d'un point de vue financier. En effet, une halte-garderie communautaire doit attendre une année avant de pouvoir faire une demande de soutien financier auprès du Ministère de la Famille. Sans participation gouvernementale initiale de la part du Ministère, il serait indispensable que l'Université investisse pleinement dans ce projet. De plus, la faiblesse des subventions attribuées aux haltes-garderies (entre 6 580$ et 32 950$ par an, après la première année d'ouverture)[61], ne peut couvrir la totalité des frais reliés au roulement de ce service.

Par ailleurs, la création de places réservées ou prioritairement attribuées aux parents-étudiants pourrait être améliorée. La FEUQ préconisait déjà en 2010 de manière claire et explicite de réserver au moins 50 % de la capacité d'accueil aux étudiants-parents dans les CPE en milieu universitaire[62]. Au *Petit Campus*, cette mesure est déjà à l'œuvre et l'ensemble des places sont actuellement occupées par des enfants de parents-étudiants à temps plein ou à temps partiel. Il pourrait être pertinent d'étendre cette mesure à certains des autres CPE présents à l'Université Laval et/ou de prévoir, pour l'ensemble des structures, des places réservées à l'endroit des enfants d'étudiant-e-s. En effet, les autres installations de *La Petite* Cité et *Le Centre Jour* reçoivent sans distinction les enfants des employé-e-s de l'Université ou des étudiant-e-s à temps plein.

Enfin, nous souhaitons également attirer l'attention sur la possibilité de proposer des modes alternatifs d'aide à la garde pour les parents-étudiants. Par exemple, le programme *Parents-études* du Cégep Limoilou permet d'offrir un service de gardiennage à domicile. Les parents inscrits peuvent ainsi bénéficier de 25 heures de gardiennage gratuit par session. Le personnel est recruté au sein même du Cégep, ainsi que sélectionné et rémunéré par ce dernier. Le programme Parents-études existe depuis plus de 25 ans et bénéficie notamment de l'aide financière du Cégep Limoilou[63].

***Recommandation 14* :**
Que l'Université Laval considère la question de l'amélioration de l'offre en matière de services de garde mis à disposition sur le campus pour celles et ceux bénéficiant du statut « parent-étudiant ».

---

[59] *Question 36, op.cit.*
[60] Halte-garderie *Le p'tit Bacc,* [En ligne], http://www.ageuqtr.org/services/http-haltegarderieageuqtr.wix.com-halte; Halte-garderie, *Le Baluchon*, [En ligne], http://www.faecum.qc.ca/services/halte-garderie
[61] Ministère de la Famille, *programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires,* 2017, p.4.
[62] FEUQ, *L'éducation universitaire : un outil pour passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait,* 2010, p.27.
[63] Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale, *op.cit.*, p.6.

***Recommandation 15* :**
Qu'une réflexion quant à la possibilité de l'ouverture d'une halte-garderie sur le campus soit entamée par l'Université Laval ou que le nombre de places disponibles soit augmenté au sein des structures existantes à l'endroit des personnes bénéficiant du statut « parent-étudiant ».

***Recommandation 16* :**
Que l'Université Laval encourage une extension de la priorité accordée aux parents-étudiants dans l'accès aux services de garde universitaire existants sur les membres du personnel à d'autres structures que celle du Petit Campus, ainsi que la création de places leur étant réservées.

***Recommandation 17* :**
Que l'Université Laval encourage l'aide alternative à la garde à domicile auprès de celles et ceux répondant aux critères associés au statut « parent-étudiant ».

Cheminement universitaire et congés parentaux

À l'article 203 de la Quatrième partie du Règlement des études sur le *Cheminement de l'étudiant*, il est indiqué que si l'étudiant-e « ne s'inscrit pas à des activités de son programme pendant trois sessions consécutives, incluant la session d'été, [il ou elle] est considéré comme ayant abandonné son programme. Pour s'y réinscrire, il doit présenter une nouvelle demande d'admission. »[64] Ce délai de trois sessions devrait être augmenté à six sessions consécutives pour les parents qui ont leur enfant pendant qu'ils/elles sont inscrit-e-s à un programme. Les étudiantes ayant eu un enfant seraient tout particulièrement touchées par ce changement, sachant qu'elles prennent en majorité un congé plus long que les étudiants. De plus, il est à noter que ce délai de trois sessions peut notamment engendrer la perte d'une place dans certains programmes contingentés, mentionnons les plus exigeants : médecine, pharmacie, etc.[65]

L'Université Laval pourrait ainsi s'inspirer de ce qui est déjà à l'œuvre à l'Université de Sherbrooke. Le Règlement des études permet à l'article 3.7.3 que « toute personne peut obtenir un congé parental d'une durée maximale de 24 mois en avisant la faculté par écrit et en présentant un certificat médical ou une preuve pertinente »[66].

[64] Bureau du secrétaire général de l'Université Laval, *Règlement des études*, Édition du 1er janvier 2017.
[65] Liste des programmes contingentés de premier cycle à l'Université Laval pour l'année 2018-2019, [En ligne], https://www.ulaval.ca/admission/preparez-votre-dossier/exigences-dadmission/programmes-contingentes/programmes-contingentes-en-2018-2019.html
[66] Université de Sherbrooke, *Règlement des études 2016-2017*, [En ligne], https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/

***Recommandation 18* :**
Que le délai de non-inscription de trois sessions consécutives qui est permis avant d'être considéré comme ayant abandonné son programme s'élève à six sessions consécutives pour les pères et mères dont leur enfant vient au monde pendant qu'ils et elles sont inscrites à un programme d'études.

Le sentiment d'appartenance et d'inclusion à la communauté étudiante

Comme le soulignent Delphine Larivière et Marianne Lepage, les parents-étudiants faisant face au défi de la gestion du temps et ayant de ce fait moins l'opportunité d'être sur le campus universitaire, ils développent plus difficilement un sentiment d'appartenance à leur institution d'enseignement supérieur[67]. De plus, leurs responsabilités font qu'il est parfois plus difficile pour eux d'interagir avec leurs pairs, souvent plus jeunes, et avec lesquels ils ne partagent pas toujours les mêmes valeurs, champs d'intérêts ou priorités[68]. Ainsi, 28.4% des répondant-e-s ont déclaré que le sentiment d'inclusion à la communauté étudiante était difficilement conciliable avec la parentalité étudiante.

L'aménagement physique du campus universitaire

Il serait donc nécessaire d'offrir un campus qui répond physiquement aux besoins et réalités des parents-étudiants. Divers aménagements de l'établissement permettraient de faciliter leur présence sur les lieux avec leurs enfants et ainsi d'améliorer leur sentiment d'appartenance et d'inclusion à la communauté étudiante. Notre recommandation pourrait ainsi s'inspirer de celle établie par le *Comité Politique Familiale*, dont la CADEUL est membre et qui est la suivante :

> *Offrir un campus adapté aux réalités des parents-étudiants en aménageant des résidences familiales sur le campus, une salle d'allaitement dans chaque pavillon, des tables à langer dans les salles de bain, des chaises hautes et des menus enfant dans les cafétérias, etc., et en veillant à la sécurité des enfants dans l'aménagement architectural du campus[69].*

À l'heure actuelle, seuls trois pavillons, le Vandry, le pavillon Desjardins et le pavillon De Koninck, sont dotés de salles d'allaitement. Les parents-étudiants ne suivant pas un programme dont les cours sont dispensés dans ces pavillons n'ont donc que difficilement accès à ce service.

De plus, à l'image des efforts réalisés par l'Université pour les personnes à mobilité réduite, pour lesquelles des suites de 28m2 ont été construites avec des salles de bain privées et adaptées[70], on pourrait suggérer que lors de rénovations des

[67] Delphine LARIVIÈRE et Marianne LEPAGE, *op.cit.*, p.102.
[68] AELIÉS, *op.cit.*, p.8; Tricia VAN RHIJN, Trudy QUOSAI et Donna LERO, *op.cit.*, 2011
[69] Comité Politique Familiale, *Avis pour une politique familiale à l'Université Laval : un regard vers l'avenir*, [En ligne], http://www.newswire.ca/fr/news-releases/10-recommandations-pour-une-politique-familiale-a-luniversite-laval-617517653.html
[70] Communiqué de presse, *L'Université Laval reconnue internationalement pour faciliter l'accès aux étudiants handicapés*, [En ligne], https://www.ulaval.ca/notre-universite/salle-de-presse/communiques-de-presse/details/article/luniversite-laval-reconnue-internationalement-pour-faciliter-laccessibilite-aux-etudiants-handicapes.html

résidences déjà existantes, soit fait le choix de prendre en considération également le cas des parents-étudiants. De plus, l'Université procédant régulièrement à des rénovations sur le campus, il serait d'autant plus facile de mettre en place un tel projet.

Mais il y a plus, ce serait l'opportunité de profiter de la proximité de leur lieu de formation et de réaliser des économies de temps et d'argent. En effet, un tel projet permettrait de réduire ainsi les frais de transport et surtout la perte de temps consacré aux déplacements. Les temps de trajet à Québec peuvent être très longs quand on considère l'étalement urbain de la ville et les niveaux élevés des loyers dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery[71]. De plus, une étude menée par le gouvernement du Québec sur les frais des parents-étudiants durant l'année 2012-2013 indiquait qu'ils assumaient des dépenses 1,8 fois plus importantes pour le logement (534 $ en moyenne pour les étudiants sans enfant à charge contre 945 $ pour ceux avec un ou des enfants) que les étudiants sans enfants[72]. Investir dans un tel projet serait donc un pas crucial pour l'intégration de cette population étudiante, tout particulièrement pour les celles et ceux en situation de précarité financière, notamment les familles monoparentales à faibles revenus.

Les résidences universitaires pouvant accueillir des familles ne sont pas à ce jour automatiques au Québec. Néanmoins, il serait possible de s'inspirer de plusieurs réalisations, notamment une initiative canadienne, à l'Université de Toronto. La *St George Student Family Housing* est en effet totalement adaptée aux besoins des parents-étudiants et spécialement conçue pour eux[73].

Recommandation 19 :
Que dans un souci d'inclusion des parents-étudiants à la communauté universitaire des aménagements physiques et des espaces universitaires soient prévus, tels que la création de salles d'allaitement et la mise à disposition de tables à langer et de chaises hautes dans l'ensemble des pavillons universitaires.

Recommandation 20 :
Que dans les logements à construire sur le territoire de l'Université ou les rénovations à venir soit prévu un pourcentage de logements prioritairement réservé aux étudiant-e-s qui ont des enfants.

---

[71] Le loyer moyen dans la ville de Québec était en 2016 de 781$, contre 839$ à Sainte-Foy-Sillery (tous types de logements confondus) selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Rapport sur le marché locatif : RMR de Québec*, 2016, p.1, [En ligne], https://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2016_A01.pdf?fr=1504306919786
[72] AéESG, *op.cit.*, p.26.
[73] Université de Toronto, *St. George Student Family Housing* , [En ligne], http://www.studentfamilyhousing.utoronto.ca/Page31.aspx

Conclusion

Afin d'élaborer et de mettre en place une politique familiale efficace à l'Université Laval, il est important d'en comprendre en premier lieu la nécessité, mais aussi les répercussions bénéfiques qui en découleraient.

Les parents-étudiants constituent un groupe substantiel au sein de la population étudiante dans son ensemble et rencontrent des difficultés propres à leur situation. Qu'il s'agisse de contraintes temporelles, financières, etc., ces étudiant-e-s font face à un ensemble de problématiques pouvant entraver le bon déroulement de leur cursus universitaire.

L'Université Laval se doit d'intégrer cette réalité à son cadre réglementaire, et ce, par souci d'équité pour l'accès à une formation de qualité pour toutes et tous. Un ensemble d'aménagements devant permettre aux parents-étudiants de poursuivre leur cheminement universitaire dans les meilleures conditions qui soient doit donc être discuté afin de répondre au mieux aux besoins du groupe concerné. De plus, la part de parents-étudiants ne devant qu'augmenter dans les années à venir, c'est un investissement sur le long terme que réaliserait l'Université Laval.

De fait, il pourrait également être pertinent que certaines mesures soient discutées à un échelon supérieur, car les actions nécessaires ne relèvent pas exclusivement des compétences des universités. Les congés et prestations de maternité attribués au Québec le sont via le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ils sont liés à la participation au marché du travail, ce qui signifie que les femmes attendant un enfant et ne travaillant pas en parallèle de leurs études ne peuvent en bénéficier. Cette problématique nécessiterait une réflexion gouvernementale et ministérielle.

La CADEUL recommande pour ce faire d'agir par l'intermédiaire de trois approches distinctes et complémentaires. Tout d'abord, il s'agirait de procéder à une recension des parents-étudiants afin de pouvoir établir clairement leur nombre et pouvoir mettre en place une politique appropriée. En second lieu, la création d'un statut de parent-étudiant pour celles et ceux correspondant à des critères préétablis permettrait de leur offrir un ensemble d'ajustements et de moyens relevant du soutien financier, de l'aide à la garde des enfants ou encore du suivi de leurs cours. Enfin, il s'agirait d'agir sur le sentiment d'inclusion des parents-étudiants à l'ensemble de la communauté universitaire, ceci pouvant notamment se faire grâce à des aménagements physiques simples des pavillons universitaires afin de pouvoir y emmener ses enfants, voire y vivre avec eux.

Bibliographie

Association étudiante de l'École des sciences de la gestion, *Avis sur les parents-étudiants de l'ESG-UQAM*, 2015.

Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures, *Dans l'optique d'une réforme : Vision étudiante de l'institution universitaire québécoise,* Déposé dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur, 2013.

Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures, *Mémoire sur la situation des étudiants-parents,* 2015.

Collège Ahuntsic, *Soutien à la réussite, Services d'accompagnement*, [En ligne], http://www.collegeahuntsic.qc.ca/futur-etudiant/services-aux-etudiants/activites-daccompagnement

Sylvie BONIN, *Être parent aux études universitaires : conséquences sur le projet de formation et la poursuite des études*, 2014, ICOPE, Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec.

Bureau de planification et d'études institutionnelles, *Nombre d'étudiants inscrits selon le sexe au 1er cycle (scolarité probatoire incluse) à la session d'automne,* Graphique obtenu sur demande de la CADEUL, Université Laval, août 2017.

Bureau des bourses et de l'aide financière, *Données sur les parents-étudiants de l'Université Laval bénéficiant de l'Aide financière aux études,* Données obtenues sur demande de la CADEUL, Université Laval, août 2017.

Bureau du secrétaire général, *Règlement des études*, Université Laval, Édition du 1er janvier 2017.

Margaud CASTADERE-AYÇOBERRY, « Parents étudiants : une leçon de vie! », dans *Impact Campus,* 2015, [En ligne], http://impactcampus.ca/actualites/parents-etudiants-une-lecon-de-vie/

Comité consultatif Jeunes, Conseil national des cycles supérieurs, Fédération étudiante universitaire du Québec, *La conciliation familiale chez les jeunes,* 2010.

Comité de la vie étudiante, *Résolution 2016-cve-700*, UQAM, Montréal, le 25 novembre 2016.

Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM, *Problématiques des parents étudiants à l'UQAM, les besoins et les demandes du comité de soutien aux parents étudiants-UQAM,* 2011.

Comité Politique Familiale, *Avis pour une politique familiale à l'Université Laval : un regard vers l'avenir*, [En ligne], http://www.newswire.ca/fr/news-releases/10-recommandations-pour-une-politique-familiale-a-luniversite-laval-617517653.html

Commission des affaires étudiantes de l'Université Laval, *Avis sur les études et la vie étudiante, Conciliation-Flexibilité-Adaptation,* 2010.

Concordia University Student Parent Centre, *Student parents and their children: How can we help them? An analysis of the student parent experience at Concordia University*, 2011.

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, *L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion,* 2010.

Christine CORBEIL, Francine DESCARRIES, Geneviève GUERNIER et Geneviève GARIÉPY, *Parents-étudiants de l'UQAM : réalités, besoins, ressources,* IREF, 2011.

Sophie D'AMOURS, Ensemble l'avenir : Interventions stratégiques, 2017, [En ligne], https://www.sophiedamours.ca/?page_id=4237

Pierre DANDURAND, Michel FOURNIER et Léon BERNIER, « Développement de l'enseignement supérieur classes sociales et luttes nationales au Québec », *Sociologies et sociétés,* vol.12, n°1, 1980.

François DUBET, « Dimensions et figures de l'expérience étudiante dans l'université de masse ». *Revue française de sociologie*, vol. 35, n°4, 2015, pp.511-532;

Fédération étudiante universitaire du Québec, *L'éducation universitaire : un outil pour passer de l'égalité de droit à l'égalité de fait,* 2010.

Fédération des familles monoparentales et recomposées du Québec, *Études et monoparentalité : trop de devoirs!,* 2013.

David HOLMES, *Embrassing Differences: post-secondary education among aboriginal students, Students with children and student with disabilities*, 2005.

Mélanie JULIEN et Lynda GOSSELIN, « Les études à temps partiel, les retours aux études et la parentalité étudiante : Entre avantages et risques pour les femmes. », *Recherches féministes,* vol.28, n°1, 2015.

Pierre C. KAMANZI C., Pierre DORAY et Benoît LAPLANTE,
« Accessibilité et provenances socioéconomiques des étudiants postsecondaires », *Revue Vie Économique*, vol. 4, n°1, 2012.

Delphine LARIVIÈRE et Marianne LEPAGE, Choisir d'être parent étudiant : portrait de la réalité des parents étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et des pratiques prometteuses susceptibles de favoriser leur intégration et leur réussite scolaires, 2010.

Jacqueline LAUFER et Pierre MULLER, « Le plafond de verre dans l'administration, enjeux et démarches de changement », *Politiques et management public*, vol 28, n°2, 2011.

Donna LERO, Trudy QUOSAI et Tricia VAN RHIJN, *Access to Post-Secondary Education for Student Parents: Final Report*, 2007.

Danielle PAGEAU et Johanne Bujold, *Dis-moi ce que tu veux et je te dirai jusqu'où tu iras : les caractéristiques des étudiantes et des étudiants à la rescousse de la compréhension de la persévérance aux études*, 2000.

Andrew PARKIN et Noel BALDWIN, *Persistence in post-secondary education in Canada: the latest research*, 2009.

Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale, *La conciliation famille-études au niveau collégial : comment favoriser l'accès aux parents-étudiants?* 2015.

Tricia VAN RHIJN, Trudy QUOSAI et Donna LERO, « A Profile of Undergraduate Student Parents in Canada », *Revue canadienne d'enseignement supérieur*, vol. 41, n° 3, 2011.

Université de Sherbrooke, *Règlement des études 2016-2017*, [En ligne], https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/

Université de Toronto, *St. George Student Family Housing*, [En ligne], http://www.studentfamilyhousing.utoronto.ca/Page31.aspx

Université Laval, *L'Université Laval reconnue internationalement pour faciliter l'accès aux étudiants handicapés*, Communiqué de presse, [En ligne], https://www.ulaval.ca/notre-universite/salle-de-presse/communiques-de-presse/details/article/luniversite-laval-reconnue-internationalement-pour-faciliter-laccessibilite-aux-etudiants-handicapes.html

Publications officielles

Conseil du statut de la femme, *Étudiante et mère : un double défi — Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*, 2004.

Conseil supérieur de l'éducation, *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé*, 2013.

Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Rapport sur le marché locatif : RMR de Québec*, 2016, [En ligne], https://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2016_A01.pdf?fr=1504306919786

Statistiques Canada, *Enquête sociale générale 2010,* 2010, document repéré à Ministère de la Famille, *Tems consacré à certaines activités, partage des tâches et difficultés associées à la conciliation travail-famille,* 2015, [En ligne], https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/chiffres-famille-quebec/chiffres-famille/Pages/temps-consacre-partage-taches-ctf.aspx

Ministère de la Famille, *programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires,* 2017.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Statistiques de l'enseignement supérieur,* 2014.

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Étudiants réputés aux études à temps plein,* 2015.